



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 56629

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conclusions d'une étude récente commandée par la Commission européenne sur les incidences en termes d'emploi de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité dans l'Union européenne. Il relève que les rédacteurs de cette étude ont observé que « De nombreuses sociétés ont déclaré qu'elles n'avaient pas eu recours à des déagements forcés de main-d'oeuvre, mais avaient réduit leurs effectifs par des départs volontaires en retraite anticipée, des départs naturels et un blocage de nouveaux recrutements », et ont remarqué que le développement de l'externalisation des fonctions a abouti souvent à « une détérioration de l'emploi, des traitements et des perspectives de carrière. » Il note surtout que l'étude précise qu'« il se peut que l'on fasse davantage appel à l'avenir à des licenciements forcés ou à des licenciements assortis de conditions moins intéressantes. » Il observe que la libéralisation des marchés de l'énergie induit un effet défavorable sur l'emploi de ce secteur. Il le déplore évidemment tout en constatant que cette situation n'est que le résultat de la politique libérale menée à l'initiative de la Commission européenne. C'est pourquoi il lui demande quelles garanties il entend mettre en oeuvre dans les entreprises nationales intervenant dans le secteur de l'énergie relevant de sa tutelle, et s'il entend au plan européen défendre le principe de clauses sociales contraignantes dans la rédaction de tout nouveau projet de directive concernant le secteur de l'énergie.

Texte de la réponse

La récente étude commandée par la Commission européenne et évoquée dans la question sur les incidences en termes d'emploi de la libération des marchés du gaz et de l'électricité met en évidence deux caractéristiques fortes de l'évolution de l'emploi dans le secteur européen des industries électriques et gazières. Sur la dernière décennie, le secteur électrique européen a connu une baisse significative du niveau de l'emploi, alors que les effectifs dans le secteur gazier ont quelque peu augmenté, à l'exception notable du Royaume-Uni, sans doute en raison du fort développement de l'activité gazière. Les pertes d'emplois concernent principalement les emplois qualifiés et semi-qualifiés dans des domaines techniques ainsi que les postes administratifs de niveau intermédiaire. Les créations d'emplois ont eu lieu dans les domaines de la commercialisation, des services à la clientèle et des nouvelles technologies de l'information. Ce constat effectué, le cabinet qui a réalisé l'étude ne considère pas qu'il soit possible d'établir un lien de causalité directe entre le processus de libéralisation et la tendance globale à la baisse de l'emploi dans le secteur des industries électriques et gazières. En effet, il est difficile de dissocier l'impact de la libéralisation de celui d'autres facteurs tels que l'introduction des nouvelles technologies de l'information. Toutefois, dans les pays où le processus de libéralisation a été fortement lié à un mouvement de privatisation, il apparaît que les pertes d'emplois ont été plus significatives. C'est le cas notamment du Royaume-Uni. Sur le secteur électrique et gazier français, l'étude mentionne, probablement à la suite d'une erreur matérielle, que les effectifs d'EDF-GDF ont évolué de 222 056 à 213 058 personnes sur la période 1988-1998, ce qui ne correspond pas à la réalité puisque, sur cette période, l'évolution a été de 122 056 à 114 380 personnes pour EDF et de 27 650 à 24 733 personnes pour GDF. Cette tendance à la baisse des effectifs a été inversée en France en 1999 grâce à la signature de l'accord du 25 janvier 1999 relatif à la

réduction du temps de travail qui doit permettre l'embauche, à l'horizon 2001, de 18 000 à 20 000 salariés au sein d'EDF-GDF. La France a ainsi développé une politique volontariste de création nette d'emplois au sein des industries électriques et gazières. La France peut être ainsi considérée comme l'un des pays les plus protecteurs et volontaristes en la matière. Ce point est d'ailleurs signalé dans l'étude réalisée. Le Gouvernement continuera d'être attentif à ce que les négociations communautaires prennent en compte la nécessaire politique énergétique, les attentes nationales en ce qui concerne le service public et la poursuite du développement de l'emploi dans l'ensemble de l'économie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56629

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 257

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1420